

SPÉCIAL ÉVALUATIONS NATIONALES

À partir du 17 mai, se déroulera la deuxième passation des évaluations nationales de CE1. Elles visent la mise en concurrence des élèves, des enseignants et des écoles. **Refusons ces évaluations !**

La grève sur deux jours est le meilleur moyen légal pour contrer cette ignominie. Un préavis déposés par SUD éducation Créteil vous garantit ce droit.

Si on accepte de suivre le chemin qui part des origines idéologiques des évaluations nationales et qui passe par l'observation du modèle appliqué dans d'autres secteurs professionnels, on s'aperçoit que cette question apparemment étroite recèle en réalité un projet anti-humaniste de société. Il promeut la quantification mécanique de l'individu, la concurrence de tous contre tous et l'isolement individuel.



Des évaluations au service de programmes rétrogrades

On se souvient de la manière dont les programmes de 2008 pour le primaire ont été imposés d'en haut et conçus dans la plus grande opacité. Une pseudo-consultation des enseignants a servi d'alibi démocratique alors que les éditeurs, informés, avaient déjà élaboré leurs manuels en fonction des nouveaux contenus. Ceux-ci en appellent à de vieilles recettes pédagogiques (répétition, enseignement magistral), inadaptées au développement de l'enfant en maths, pauvres en enseignement d'ouverture et chargés de relents moralisateurs (instructions civiques, maximes à ânonner). Guaino conseiller du président Sarkozy, a depuis reconnu que les programmes scolaires sont « idéologiques et politiques » et qu'ils ne doivent pas être conçus par des spécialistes de l'éducation mais à l'Élysée et à l'Assemblée nationale¹.

¹ *IC politique, France 5, 25 octobre 2009*

1- Comment se déclarer gréviste :

La durée prévue de passation des épreuves est de trois jours. Les enseignants concernés doivent faire au moins 2 jours de grève entre le 17 et le 21 mai car une seule journée d'absence est rattrapable sur les 3 autres jours. La déclaration d'intention (p 7) doit arriver à votre IEN, par fax ou courrier, ou être déposée le 17 mai au plus tard pour pouvoir se mettre en grève à partir du 20 mai.

Bref, ces programmes passent mal sur la forme comme sur le fond. Les évaluations nationales ont pour fonction d'en forcer l'application. Le rapport de l'IGEN l'admet sans ambages : « Ces évaluations révèlent aussi l'écart, qui peut être important, entre ce qui est enseigné et ce qui devrait l'être. En ce sens les évaluations nationales sont un puissant levier pour une mise en œuvre complète des nouveaux programmes. »².

La culture du chiffre

Les programmes 2008 s'arriment explicitement au socle commun : « dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences défini par le décret du 11 juillet 2006, qui en constitue la référence. »³. Or, le socle commun applique à l'enseignement l'obsession des dirigeants européens pour la quantification et la culture du chiffre (cf. cadre 2).

² *Troisième note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire, IGEN, Note n°2009-072 juillet 2009*

³ *Présentation du B.O hors-série n°3 du 19 juin 2008. <http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/presentation.htm>*

Vouloir tout quantifier impose de tout mesurer. C'est pourquoi la culture du chiffre, absurdité intellectuelle et morale (voir cadre 3), a pour corollaire **la culture de l'évaluation**. En bon élève libéral, Sarkozy déclarait en 2008 : « Les résultats, encore les résultats, toujours les résultats, voici les seuls et véritables juges de paix qui doivent guider les choix dans ces domaines. »⁴

Les propositions du groupe UMP à l'Assemblée nationale en 2009 vont dans le même sens : « Ces nouvelles évaluations s'inscrivent dans la politique constante de développement de la culture de l'évaluation de notre système éducatif mise en place depuis vingt ans [...] »⁵

Le principe qui sous-tend les évaluations standardisées, c'est que les résultats inciteront les enseignants à être plus performants. Ils doivent exercer une pression sur les personnels. Vision droitrière d'une incitation par la peur.

⁴ Discours à Périgueux, 15 février 2008

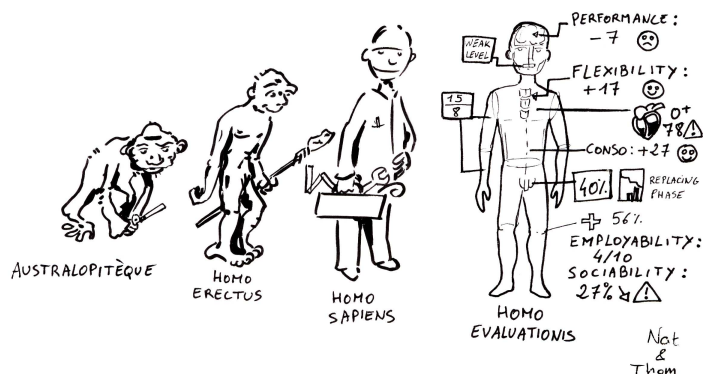
⁵ Les évaluations dans l'enseignement primaire au service de la réussite scolaire, groupe UMP, Assemblée nationale, octobre 2009

2- Le socle commun : un programme pour comparer et quantifier

Le décret du 11 juillet 2006 signale d'emblée ce que le socle aura de plus commun : le pouvoir d'élaborer des comparaisons à l'aide d'évaluations.

Évaluations nationales : « L'exigence de contenu du socle commun est indissociable d'une exigence d'évaluation. Des paliers intermédiaires, adaptés aux rythmes d'apprentissage définis par les cycles, sont déterminés dans la maîtrise du socle. Des outils d'évaluation, correspondant notamment aux exigences des différents paliers de maîtrise du socle commun, sont mis à la disposition des enseignants. »

Évaluations internationales : « [La définition du socle commun] se réfère enfin aux évaluations internationales, notamment au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) qui propose une mesure comparée des connaissances et des compétences nécessaires tout au long de la vie. »



3- La culture du chiffre est tout droit issue du management privé. Celui-ci est la mise en œuvre des théories de l'école économique néoclassique, qui ont valeur de tables de loi aux États-Unis. La doctrine assimile chaque individu à un homo economicus, qui opère en permanence des calculs « rationnels » pour acheter le bien le plus utile ou pour produire avec la plus grande rentabilité. L'entrepreneur n'embauchera qu'à condition que la production du dernier employé soit supérieure à son salaire. Il est alors nécessaire de mesurer mathématiquement la production de ce salarié, ce qui est une abstraction pour l'entreprise, dont la production est le fruit d'un travail collectif. La dérive logique consiste à caractériser l'être humain par des quantités chiffrées.

Pour résumer : d'une part, l'affirmation de la rationalité économique de chaque individu est un postulat réducteur, car le sujet humain n'est pas toujours mû par un calcul d'intérêt égoïste, mais aussi par la recherche de l'amitié, du beau, de la solidarité ou le respect de principes moraux. D'autre part, l'imposition pratique de ce modèle réduit chacun à une formalisation chiffrée de compétences mesurables, qui ramène les humains à des machines comparables sur un marché. Notre drame est que nos dirigeants actuels n'ont pas l'intelligence d'apercevoir la laideur intellectuelle et morale de ce dogme.

Le principe qui sous-tend les évaluations standardisées, c'est que les résultats inciteront les enseignants à être plus performants. Ils doivent exercer une pression sur les personnels. Vision droitrière d'une incitation par la peur. Cependant, ce système n'a jamais démontré son efficacité. Ainsi, Nathalie Mons, universitaire, spécialiste des politiques éducatives en Europe, déclare: « La recherche n'a pas encore démontré par quel processus ces tests pourraient permettre de faire progresser les acquis des élèves. » A l'inverse, ces tests ont bien donné la preuve de leurs effets pervers.

Les effets pervers des évaluations standardisées

La nocivité pédagogique des évaluations standardisées a été expérimentée au Texas et en Angleterre, au point que les enseignants anglais se mobilisent pour les abandonner (voir cadre 4).

On observe une réduction des apprentissages aux items testés, plutôt qu'un travail de fond sur les savoirs. La pratique du bachotage se développe dès l'enfance, avec le stress que cela induit.



L'attention des enseignants se portent moins sur les élèves en grande difficulté dont les progrès ne permettent pas d'améliorer à court terme les résultats de l'école. De plus, la focalisation sur les chiffres entraîne des phénomènes de triche. La politique de l'objectif chiffré dans la police a stimulé toutes formes de manipulations statistiques. Ainsi, pour faire diminuer la délinquance, les agents enterrent l'enregistrement des vols anonymes, à savoir les plaintes contre X qui n'aboutiront jamais.

En sens inverse, pour faire monter le taux d'élucidation, les policiers interpellent davantage les clandestins et les fumeurs de shit, car ils sont sûrs de faire 100 %. Des phénomènes de falsification semblables apparaîtront dans l'enseignement.

D'autre part, on a pu déjà observer le simplisme du codage binaire des tests 2009 et 2010 et l'inadaptation de beaucoup d'items au niveau des élèves à ce moment de l'année.

On peut aussi s'interroger sur l'instance qui traite les données, la DGESCO, ainsi vue par N. Mons : « La DGESCO ne dispose d'aucun outil, d'aucun professionnel à même de tirer des conclusions rigoureuses de ces évaluations. »

Enfin, les évaluations nationales sont une entrave à la liberté pédagogique, puisque dans le cadre du « pilotage », les résultats des élèves indiqueront si tel élève doit suivre l'aide personnalisée ou s'inscrire à un stage de vacances. L'enseignant n'aura pas son mot à dire.

4- Les enseignants anglais prêts à boycotter les évaluations nationales

Une certaine incertitude règne en Grande-Bretagne autour de la tenue prochaine des évaluations dans le primaire, rapporte la BBC en date du 23 avril. Ces tests évaluent les compétences en mathématiques, sciences et anglais des élèves à la sortie du primaire. Le président de l'Association Nationale des Chefs d'Etablissement a enjoint les directeurs d'école à boycotter ces évaluations. Les syndicats d'enseignants dénoncent la dérive des évaluations nationales : la pratique du *teaching to the test* (enseigner pour les évaluations). Selon la BBC, 61,3% des membres de l'association soutiendraient cet appel au boycott.

Les chefs d'établissements favorables au boycott ont exprimé leur refus d'administrer des tests "détournés pour établir des classements entre les établissements, et ne servant qu'à humilier les enfants".

La notion de pilotage : le management privé appliqué à l'Éducation nationale

L'imposition par nos dirigeants de la culture de l'évaluation ne résulte pas que de la foi aveugle en une conception scientiste du monde. S'ils la défendent, c'est qu'elle est une méthode de contrôle social, de « gouvernance », pour reprendre leur mot. Le principe est qu'au lieu que la contrainte hiérarchique soit extérieure au travailleur, sous forme d'évaluation par le supérieur, elle est intériorisée. C'est là que les évaluations ont un rôle clé : la mesure de l'efficacité d'un agent permet de le renvoyer à sa propre responsabilité. Il est ainsi artificiellement détaché de ses conditions de travail, isolé abstraitement de son contexte. Pour renforcer l'individualisation, l'évaluation est associée au « **contrat d'objectifs** » : lors d'un entretien annuel, le travailleur est amené à expliquer à son supérieur pourquoi ses performances ont baissé et comment il va améliorer ses résultats. Dès lors, s'il échoue, à qui d'autre pourra-t-il s'en prendre qu'à lui-même ? L'évaluation chiffrée va de pair avec l'auto-évaluation, faisant de chacun son propre tyran. Le surmoi prend le visage du patron. On peut se défendre contre un jugement injuste venant d'un tiers, mais lorsqu'il vient de soi-même, lorsque le MEDEF est dans nos têtes, contre qui résister ?

L'introduction du contrat d'objectifs est explicitement annoncée par l'Inspection générale de l'Éducation nationale: «La notion de résultat attendu fait son apparition. Dans quelques départements, il est question de demander aux écoles des objectifs chiffrés d'amélioration des résultats (à l'instar des objectifs des contrats d'objectifs dans les EPLE). Il est déjà acquis que les résultats des évaluations sont intégrés dans le dialogue de gestion que les inspecteurs d'académie ont avec les IEN »⁶.

⁶ Troisième note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire, *Ibid.*

⁷ Les évaluations dans l'enseignement primaire au service de la réussite scolaire, groupe UMP, Assemblée nationale, octobre 2009, p 11

Le projet d'école va faire office de contrat d'objectifs, comme l'indique la 11e proposition du groupe UMP, sous le chapeau *Vers une véritable culture de l'évaluation*: « organiser, au sein de chaque école, en lien avec les Inspections de l'Éducation nationale et les conseillers pédagogiques, des réunions régulières afin d'évaluer les progrès réalisés au regard des objectifs définis dans le projet d'école. »⁷ L'entourloupe consistera à nous faire croire que nous adhérons à ce contrat en nous faisant participer à l'élaboration des objectifs chiffrés. L'autonomie prétendument accordée est en fait de l'auto-limitation.

Le député UMP Le Méner prévoit que les résultats des élèves servent à l'évaluation de l'enseignant : « Les critères d'évaluation pourraient être rendus plus consistants, en s'appuyant sur des protocoles nationaux d'évaluation des acquis des élèves qui permettent d'appréhender les performances de chaque enseignant. »⁸

Cette gestion des personnels a été éprouvée avec le succès que l'on connaît dans les entreprises publiques en voie de privatisation à la SNCF, à La Poste, chez EDF. Chez France Télécom, les cadres appelaient cette méthode « management par le stress. »

La nouvelle doctrine du ministère consiste à relier tous les échelons sur le mode du contrat : l'élève passe un contrat d'objectifs avec l'enseignant, l'enseignant avec son chef d'établissement, celui-ci

avec l'académie, celle-là avec le ministère. Nos dirigeants se gargarisent avec le mot " pilotage " : « Les évaluations doivent devenir un véritable outil de pilotage pédagogique du système éducatif au service des élèves. »⁹ La notion en dit long sur leur conception de la démocratie : les élites auto-

⁸ Avis n°1968 à l'Assemblée nationale, D. Le Méner, p 24.

<http://www.univ-paris-diderot.fr/DocumentsFCK/fmaitres/File/Decembre/rapport%20masterisation.pdf>

⁹ *Ibid*, p 9

Le statut actuel du directeur d'école, l'égal de ses collègues est un grain de sable dans le renforcement hiérarchique à tous les étages. Les élus de droite insistent donc sur sa transformation en chef d'établissement: « Une telle solution implique, par ailleurs, de faire du directeur d'école, qui n'a aucune autorité hiérarchique sur ses pairs enseignants du primaire, un vrai chef d'établissement, ce qui suppose, au préalable, de régler le problème posé par l'absence de statut du directeur d'école. »¹⁰ Les EPEP sont le dispositif idéal conçu pour cette mise aux pas des enseignants.

La concurrence comme unique lien social

La conception libérale apparaît dans tout son éclat : la concurrence sévit à tous les échelons du système. Pour commencer, en dépit de dénis médiatiques, les projets écrits prévoient le **classement des élèves** : « Des applications créées pour aider les écoles leur permettent d'obtenir automatiquement les scores moyens globaux de réussite en français et en mathématiques (cette notion est plus familière que la notion de médiane) et, par exemple, le classement croisé des items et des élèves par ordre croissant de réussite. »¹¹

La concurrence entre les enseignants suit immédiatement. Sarkozy en avait fait une des priorités de sa lettre de mission à Darcos : « une évaluation régulière des enseignants sur la base des progrès de leurs élèves. » La finalité est répétée en 2009 : « Le but ultime de ce type de dispositif est d'inciter les enseignants à améliorer leurs performances, en versant à ceux d'entre eux, dont l'action pédagogique est jugée exceptionnelle, des rémunérations complémentaires. »¹² Les primes au mérite sont annoncées, comme celle de 400 € versée aux enseignants qui font passer les évaluations. La particularisation des rémunérations introduit la division entre les personnels et facilite leur gestion. Les conflits sont clairement identifiés comme un mode de management par l'IGEN, reconnaissant au passage que les aides personnalisées les multiplient :

¹⁰ Ibid, p 25

¹¹ Troisième note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire, p 9, voir supra.

5- Comparaison avec les évaluations nationales précédentes : Nicolas Sarkozy y déclarait en effet que les évaluations CE1 et CM2, « deviendront un outil de mesure incontestable des résultats des écoles », elles seront rendues publiques école par école (c'est-à-dire souvent classe par classe, notons-le), dans le cadre d'un « pilotage du système par les résultats ». Depuis 1990, les épreuves nationales CE2 et 6e étaient utilisées par les équipes d'enseignants comme « évaluations diagnostiques » pour aider à la « remédiation » des difficultés. Le codage n'était pas binaire et donnait une vraie place à l'erreur. Les résultats individuels de chaque enfant étaient donnés aux parents. Leur information servait une relation de confiance entre parents et enseignants. Les seuls résultats publics étaient les résultats moyens de toute la France. Rien à voir avec ces évaluations de la concurrence voulues par Sarkozy et consorts.

« Aux conflits habituels sur la constitution des classes et sur la répartition des services s'ajoutent désormais les divergences sur le positionnement horaire de l'aide personnalisée, sur le maintien des intervenants extérieurs dans le temps scolaire. »¹³ Puis vient la **concurrence entre les établissements** : « Une dernière solution consisterait à apprécier la valeur ajoutée "collective" de l'établissement, en évaluant ce qu'il a apporté de plus à ses élèves par rapport à des établissements comparables. [...] Dans un tel schéma, les établissements qui, collectivement, généreraient plus de valeur ajoutée recevraient plus de moyens de la part de l'État. »¹⁴ Le vocabulaire économique est employé sans scrupule à l'éducation ("valeur ajoutée"). L'octroi des moyens est explicitement corrélié aux résultats chiffrés. Vive la fraude ! De plus, les équipes pédagogiques étant poussées à jouer les unes contre les autres, la diffusion des bonnes idées pédagogiques sera freinée. Vive le culte du secret !

¹² Avis n°1968 à l'Assemblée nationale, D. Le Méner, p 25.

¹³ Troisième note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire, p 18, voir supra.

¹⁴ Avis n°1968 à l'Ass. Nat., D. Le Méner, p 25

Comme des clients au snack, les parents pourront choisir les établissements scolaires selon leurs résultats comme on peut l'entendre sur le site de notre ministère : « Ces évaluations des lycées correspondent au fond au souci du ministère de fournir une information la plus rigoureuse et la plus complète possible sur l'efficacité et la performance de ces lycées auprès d'un public qui relève évidemment des élèves d'un côté mais aussi des parents d'élèves [...]. »¹³ Les enseignants subiront la pression des familles. En réalité, la liberté de choix des parents sera limitée par les performances de leur enfant et le bon vouloir du chef d'établissement. Ce qui se profile avec la concurrence dans l'éducation, c'est l'explosion de l'inégalité scolaire.

La concurrence implique la transparence du marché scolaire. La position officielle a varié sur la question. Quel Darcos fallait-il croire ? Celui qui déclarait devant un collectif de directeurs en 2008 : « Qui peut empêcher de faire circuler l'information selon laquelle les enfants réussissent mieux dans telle école que dans telle autre ? » ou celui qui assurait : « Les résultats individuels des écoles ne seront pas publics ; ils resteront internes à l'Éducation nationale. »

¹³ Vidéo, au 2.05.2010, sur <http://www.dailymotion.com/video/k1Pmb5iFBnZOSV1t9rf>

6- Les enquêtes internationales PIRLS et PISA.

Nos dirigeants invoquent constamment ces évaluations et le classement des élèves français pour dénigrer l'Éducation nationale. Les utilisations qu'ils en font sont clairement abusives. D'une part, les résultats de la France se trouvent dans un groupe compris entre les 14^e et 28^e rangs mondiaux. Entre ces pays, les écarts sont si ténus qu'ils ne peuvent être reconnus comme significatifs, du fait des marges d'erreur. D'autre part, la neutralité de l'enquête PISA est sujette à caution, dans la mesure où cet organisme conseille par ailleurs les États sur la mise en place d'un marché des services éducatifs. Juge et partie, donc. PIRLS est un test de lecture et de compréhension. Des biais viennent perturber la comparaison des résultats nationaux : les âges moyens des enfants évalués sont très variables d'un pays à l'autre (de 10 à 11 ans), de même que la part d'élèves dont la langue d'origine est la même que celle du test (en fonction du niveau d'immigration spécifique) à chaque pays ; enfin, les traductions d'un même récit amènent des problèmes de compréhension propres à chaque langue.

Les évaluations nationales s'inscrivent dans une volonté d'introduire les pratiques du management privé dans l'école publique. Elle vont servir à évaluer les enseignants par la quantification des pratiques pédagogiques et des individus. La domination du chiffre est absurde et source de souffrance. Le premier objectif est que chacun intègre la pression de la contrainte hiérarchique et pour que se brisent toutes les relations entre pairs. Le deuxième est d'introduire la concurrence au sein de l'Éducation nationale afin de la faire exploser de l'intérieur et mettre à bas l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire.

NOM: Prénom :

Fonction :

Ecole :

Circonscription :

.....le.....2010

À l'attention de Madame/Monsieur l'IEN de

Objet :

Déclaration individuelle de participation à la grève du / / au / /

Madame, Monsieur,

Je soussigné-e , professeur des écoles en poste à l'école ,
déclare avoir l'intention de participer au mouvement de grève dumai 2010,
appelé par le syndicat SUD éducation, conformément à l'article L.113-4 du
Code de l'éducation .

L'article L.133-5 du code de l'éducation stipule que « Les informations issues
des déclarations individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation,
durant la grève, du service mentionné à l'article L.133-4. Elles sont couvertes
par le secret professionnel. »

Veillez croire, Madame/Monsieur l'inspecteur/trice , à mon attachement au
service public d'Éducation nationale.

Signature :

Bientôt, un contrôle de moralité aux concours d'enseignement de la fonction publique ?

Une pétition est actuellement en ligne pour dénoncer une disposition des concours de recrutement. Voici des extraits :

Les Arrêtés du 28 décembre 2009 réformant les concours de recrutement des enseignants du premier et du second degrés (J.O. du 6 janvier 2010) prévoient à compter de la session 2011, dans les épreuves orales, une évaluation de la compétence dite « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable », dont la définition est donnée dans l'annexe de l'Arrêté du 19 décembre 2006 (point 3 « les compétences professionnelles des maîtres »).

Les futurs candidats seraient supposés faire la preuve, au cours d'un entretien d'une vingtaine de minutes avec le jury (« exposé du candidat à partir d'un document fourni par le jury (dix minutes) et entretien avec le jury (dix minutes) »), de leur bonne moralité, cette évaluation pourrait être confiée à des personnes aux « compétences particulières », et une prestation insatisfaisante pourrait leur valoir une note éliminatoire.

Enfin, cette disposition nous paraît des plus dangereuses car elle suggère une volonté de contrôle des consciences, étrangère à notre tradition républicaine. Les concours de recrutement ne sauraient évaluer que les compétences disciplinaires et les aptitudes pédagogiques des candidats.

<http://www.petitiononline.com/azby1111/petition.html>

Dispensé de timbrage

CRÉTEIL C.C.



11-13 rue des Archives
94010 CRÉTEIL CEDEX

PRESSE

Déposé le :
10 mai 2010

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Supplément n°4 Mai 2010
Au JA n°81

Prix : 1,5 € / abonnement : 15 €



L'ÉVOLUÉ NATIONAL



SUD Éducation Académie de Créteil - Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives - 94010 Créteil cedex Tel : 01.43.77.33.59 - Fax : 01 43 77 65 58
e-mail : contact@sudeduccreteil.org Site : <http://www.sudeduccreteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE

Commission Paritaire N° 1210S07631